

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 02 juin 2021

Liste des présents :

Conseiller(ère) municipal(e)	Présent(e)	Absent(e) Excusé(e)	Pouvoir à	Secrétaire de séance
M le Maire, M CROUX Christian	X			
M le Premier adjoint, M CODECCO Didier	X			
M le Second adjoint, M DERAMOND Sébastien	X			X
Mme BERTHIER Béatrice		X	Anne-Lise FERRAND	
Mme CAVAILLE Céline	X			
Mme FERRAND Anne-Lise	X			
Mme OWEZAREK Laurianne	X			
Mme PAYRASTRE Elisabeth	X			
M CONDOUMY Philippe	X			
M GOUT Damien	X			
M MOULIN Dominique	X			

Horaire de séance :

Ouverture de séance : 21h

Clôture de séance : 22h30

Prochain Conseil :

Le 16/06/2021

Ordre du jour :

1. Délibération Terres du Lauragais – Transfert du Plan Local d’Urbanisme à la communauté de communes – Décision d’opposition
2. Délibération Terres du Lauragais – Approbation de la modification par avenant des dispositions financières de la convention déterminant les modalités d’intervention du service commun d’instruction des ADS (service urbanisme)
3. Préparation des élections départementales et régionales du 20 et 27 juin 2021
4. Point travaux Pool Routier 2021-2022
5. Organisation marché du 11 juin
6. Comptes rendus des réunions intercommunales
7. Questions diverses

Compte rendu de séance :

0. Approbation du compte rendu

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 14 avril 2021.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1. Délibération Terres du Lauragais – Transfert du Plan Local d'Urbanisme à la communauté de communes – Décision d'opposition

M. le maire présente la délibération pour l'opposition du transfert de la compétence PLU à la communauté de communes, c'est un projet très long et très complexe à mettre en œuvre et la communauté de communes n'a pas les moyens financiers de porter ce type de projet.

M. le Maire fait lecture de la proposition de délibération.

Résultat du vote de la délibération		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0

2. Délibération Terres du Lauragais – Approbation de la modification par avenant des dispositions financières de la convention déterminant les modalités d'intervention du service commun d'instruction des ADS (service urbanisme)

Cette modification a tout d'abord pour objectif d'offrir une meilleure visibilité des dépenses à engager par les communes lors de la transmission des dossiers de demandes d'autorisation d'urbanisme au service instructeur mutualisé.

Le second objectif est de fluidifier le recouvrement des dépenses engagées sur ce service par l'intercommunalité, puisque les facturations seraient adressées trimestriellement et non plus semestriellement.

Enfin, un troisième objectif est de permettre, le cas échéant, en fin d'année civile de recourir à la solidarité intercommunale pour couvrir le solde des dépenses engagées, ce dernier étant financé par les communes utilisatrices du service au prorata de leur population.

La pondération appliquée serait donc la suivante :

Certificat Urbanisme opérationnel -CUB- : 0, 8

Déclaration préalable DP : 0, 7

Permis de construire maison individuelle PCMI : 1

Permis de construire PC hors PCMI : 1, 2

Permis de démolir PD : 0, 8

Permis d'aménager PA : 1, 8

Permis modificatif PM : 0, 7

Transfert de permis TP : 0, 1

Prolongation d'autorisation d'urbanisme PAU : 0, 1

Cette nouvelle pondération s'appliquera au coût de référence d'un permis de construire maison individuelle (PCMI), fixé à 192 €.

En début d'année N+1, si les facturations trimestrielles sont insuffisantes pour couvrir l'ensemble des dépenses engagées pour le service ADS de l'année N, le solde restant sera financé par une contribution versée par chaque commune adhérente au service. Cette contribution sera calculée au prorata de la population totale de chaque commune (valeur Insee au 1^{er} janvier de l'année N) proportionnellement au poids qu'elle représente sur l'ensemble de la population totale des communes adhérentes au service mutualisé ADS.

M. le Maire fait lecture de la proposition de délibération.

Résultat du vote de la délibération		
Pour	Contre	Abstention
3	3	5

3. Préparation des élections départementales et régionales du 20 et 27 juin 2021

Présentation de
Proposition d'organisation :

1er scrutin - 20/6		
	DEPARTEMENTALE	REGIONALE
Président	C CROUX	
Secrétaire	C. CAVAILLE	
Assesseur 1	L. OWEZAREK	D. MOULIN
Assesseur 2	P. CONDOUMY	E. PAYRASTRE
Scrutateur 1	S. DERAMOND	B. BERTHIER
Scrutateur 2	AL. FERRAND	D. CODECCO

Pour rappel, ces 10 personnes doivent être là à 18h

2ème scrutin - 27/6		
	DEPARTEMENTALE	REGIONALE
Président	C CROUX	
Secrétaire	C. CAVAILLE	
Assesseur 1	D. GOUT	D. MOULIN
Assesseur 2	G. PAGES	E. PAYRASTRE
Scrutateur 1	S. DERAMOND	B. BERTHIER
Scrutateur 2	AL. FERRAND	D. CODECCO

Pour rappel, ces 10 personnes doivent être là à 18h

Permanence		
	DEPARTEMENTALE	REGIONALE
8h-12h	P. CONDOUMY	C. CROUX
	L. OWEZAREK	AL. FERRAND
12h-14h	D. CODECCO	S. DERAMOND
	D. MOULIN	C. CAVAILLE
14h-18h	B. BERTHIER	C. CROUX
	D. GOUT	E. PAYRASTRE

Permanence		
	DEPARTEMENTALE	REGIONALE
8h-12h	S. DERAMOND	C. CROUX
	B. BERTHIER	C. CAVAILLE
12h-14h	D. CODECCO	E. PAYRASTRE
	AL. FERRAND	D. GOUT
14h-18h	S. DERAMOND	C. CROUX
	D. CODECCO	D. MOULIN

Tous les élus sont d'accord avec cette proposition.

M. le Maire informe également :

- Préparation de la salle le samedi 19 juin à 18h.
- Achat d'une colonne à gel et d'écrans de protection (665, 84 € TTC) / remboursement de l'état à hauteur de 300 €.

4. Point travaux Pool Routier 2021-2022

M. le Maire présente les devis de Terres du Lauragais :

- VC3 En Broumelle : 9 049, 00 € HT
- VC4 La Serrière : 7 939, 00 € HT
- VC5 En Cabille : 3 707, 50 € HT
- VC6 L'Alhié : 2 686, 40 € HT (travaux complémentaires à prévoir)
- VC11 Roujol : 7 345, 25 € HT
- VC21 Manenc : 7 266, 00 € HT (problème d'évacuation des eaux pluviales)
- Reliquat du pool routier après ces travaux : 9 060, 35 €

Une réflexion a été lancée sur l'interdiction au plus de 3. 5t sur le chemin VC3 et commande de panneaux route inondable chemin du Lac.

5. Organisation marché du 11 juin

- Marché de 17h30 à 21h30.
- Animation musicale.
- Dégustation des produits des commerçants accompagnée d'un verre de vin offert par la mairie.
- Les commerçants présents :
 - PEPE PIZZA
 - MARINETTE
 - ALEGRIA
 - PRODUITS CORSE
 - MIEL DE BRIQUEPIERRE
 - LAURAGUMES

6. Comptes rendus des réunions intercommunales

Conseil Communautaire du 18/05/21 :

- Adoption du pacte de gouvernance suite retour des avis majoritaires des conseils municipaux.
- Mise en vente terrain ZA Lourman : prix fixé à 21 € HT le m² (terrain d'environ 3 000 m² situé en dessous de la crèche).
- Aides à l'immobilier d'entreprise pour 3 entreprises à hauteur d'un montant total de 37 982, 58 €.
- Vote avenant convention ADS (service commun urbanisme).
- Suppression de postes à temps complets et non complets non pourvus soit 77 postes équivalent à 70,37 ETP.

Réunion ESIT du 21/05/21 :

- Choix des artisans pour travaux toilettes école maternelle.
- Lot plâtrerie : 3 devis. Choix de l'entreprise Clavero pour un montant de 7 766, 00 € avec aléas.
- Lot peinture : 5 devis. Choix de la Sarl Desing Déco de Ségreville pour un montant de 1 116, 90 € avec options.
- Lot sol souple : 1 seul devis. Entreprise Noguera pour un montant de 6 243, 15 €.
- Lot plomberie : 1 seul devis suite désistement des 2 autres artisans. Entreprise BPCP pour un montant de 5 178, 12 €.
- Négociation avec les artisans avec un retour définitif des devis S 23 et validation des Conseils Municipaux de chaque commune S 24.
- Début des travaux prévus le 12 juillet 2021 (S 28).

Réunion comité de direction Office de tourisme :

- Bilan taxe de séjour 2020.
- Présentation Guide Touristique. Distribution prévue à toutes les communes de la CCTL.

7. Questions diverses

- Point SIPOM sur l'harmonisation de la collecte des déchets ménagers sur le territoire de Terres du Lauragais, les points bloquants sont :
 - Utilisation de caissettes pour collecte sélective,
 - Retard d'investissement sur le matériel roulant,
 - Nécessité de refonte des circuits et réduction obligatoire des fréquences de collecte,
 - Réduction du nombre d'agents affectés,
 - Difficile harmonisation du régime indemnitaire.
- Abandon du projet du Cabinet médical à Lourman.
- Travaux vitraux à l'église à prévoir.
- Opération nids de poule le samedi 5 juin.
- Rencontre promoteur GGL le vendredi 4 juin.
- Lancement de consultation pour étude hydrologique et hydraulique.
- Accident sur place du village le 13 mai / déclaration assurance.
- Sensibilisation de la gendarmerie sur une recrudescence de cambriolages et accidents.
- Suite à AG du comité des fêtes, un nouveau bureau a été mis en place.